

Midi-Libre 1/03/2017

Dix ans de prison pour le viol de son ex-compagne

Assises. Il était jugé pour ce crime, commis le 15 janvier 2015 à Montpellier.

Cette autre relation entamée par la victime et apprise la veille des faits. Voilà donc le mobile. Celui à même d'avoir fait basculer Franck Verdu dans le crime. Dans cet ultime retranchement. Dans ce viol commis sur son ex-compagne, ce 15 janvier 2015, dans le huis clos d'une habitation de la rue de l'Aiglon, à Montpellier. Transformant la jalousie exacerbée du quinquagénaire en une totale exécution à l'endroit de celle dont il était en train de définitivement se séparer. Dans un contexte singulier où victime et accusé n'avaient pas totalement acté leur séparation de corps. « Elle n'a sûrement pas su poser les limites. Mais c'est sans doute l'une des choses les plus difficiles », concède Me Péchevis, en partie civile.



■ Huit années avaient été requises par le ministère public.

dans ce portrait dressé de l'accusé. Un homme « pire, qu'exigeant, obsessionnel », confiné « dans une névrose hystérique très fort pour

se victimiser mais sans aucune capacité d'empathie, totalement inadapté à la vie affective. Et qui refuse de faire un travail fondamental

sur lui ». Ce viol ? « Une relation sexuelle très violente qu'il a essayé de colorer comme il le pouvait. Mais cela ne colle pas ! », soutient mordicus l'avocat général Baboulène. Puis le magistrat d'aller plus avant « Chacun essaie de sauver sa peau comme il le peut. C'est assez pitoyable cette version. » Soit celle d'un acte consenti. « Il veut une explication musclée avec elle et veut la faire payer. » Voyant dans cette séparation finalement décidée par la victime au terme de mois de sévices tant physiques que psychiques, une « rupture du contrat » vécue comme une trahison. Pour, au final, requérir huit années d'emprisonnement. Peine assortie de cinq années de suivi socio-judiciaire.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIE
jfcodomie@midilibre.com

« Il assouvit le besoin de venger, de salir : le viol punition »

Voyant en l'accusé un homme alors animé par la rage, « par une pulsion de mort. Pas tant physique mais psychique. Il assouvit un besoin de venger, de salir : le viol punition », l'assure-t-elle.

Une posture ressemblant étrangement à cette précédente relation tout aussi chaotique quelques années plus tôt. Et à l'issue de laquelle Franck Verdu écoperait d'une peine mesurée pour ces brutalités. Sa compagne d'alors, victime de sa fureur, n'ayant jamais dénoncé ce viol également subi. Cela comme épilogue d'une relation devenue elle aussi vite malsaine. Et décrite par l'intéressée, hier, à la barre. **Comme dans Me Péchevis**

« Quelle évidence dans une enquête aussi mal faite ? »

« Ce dossier tel qu'il vous est présenté ne permet pas un procès équitable ! », s'agace Me Mousset, en défense. Car pour le pénaliste, « le vœu pieu, c'est de croire que l'enquête sera toujours à charge et à décharge ». Et l'auxiliaire de dénoncer, depuis l'ouverture des débats, une enquête aux atours partiels. Preuves ? L'absence d'exploitation du téléphone de son client « refusée par le juge d'instruction ! », mais aussi celui de la victime ! Des demandes d'actes refusées ; certains témoins seulement entendus par téléphones, des prélèvements non exploités ou jamais réalisés... « A un moment, lorsque l'on

accuse un homme des pires choses, il faut que l'enquête, l'instruction, soient carrées ! Là, on reste tête baissée sur le chemin d'une seule vérité. Dans ce dossier, la vérité judiciaire est une fleur que l'on a laissé dépérir ! » Comble du comble pour la défense : cette photo de la victime prise par l'accusé au moment du viol. Et que les enquêteurs se sont contentés de photographier, à leur tour, pas autrement qu'affichée sur l'écran du mobile de son client. Une méthode à tout le moins déconcertante renvoyant la police scientifique dans ses limbes. Bref, autant d'éléments - cela ajouté aux contradictions sup-

posées de la partie adverse - ouvrant une voie vers l'acquiescement. Celui-là même demandé par Me Mousset. « Pour moi, cette enquête, elle commence très mal ! Quelle évidence dans une enquête aussi mal faite ? » Alors oui, il parle mal, oui il présente mal ! ». Oui aussi pour cette effraction, ces violences et ces dégradations. Pour le reste... « Franck Verdu, on doit lui donner un chemin ! » Hier soir, les jurés l'ont conduit sur un sentier bien plus âpre en fait. Franck Verdu étant condamné à dix ans de prison, assortis de cinq ans de suivi. Un autodafé judiciaire pour sa défense.

Mercadis Méditerranée s'offre une nouvelle corde à son arc

Économie. Un pôle de transformation alimentaire innovant a été inauguré ce mardi.

Charlotte sur la tête, combinaison en plastique, surchaussures... À Mercadis Méditerranée, on ne badine pas avec l'hygiène. Et aucun passe-droit, tant pour la centaine d'invités présente que pour le préfet Pierre Pouéssel, le maire et président de la Métropole de Montpellier Philippe Saurel, ou encore pour Jackie Galabrun-Boulbes et Olivier Lauro, respectivement présidente et directeur général de la structure.

Il faut dire que ce mardi matin, tous les regards étaient tournés vers le garde-manger de Montpellier qui inaugurait en grande pompe son pôle de transformation alimentaire. « *Un magnifique projet qui aboutit pour notre région, confiait Philippe Saurel, fier de cette première nationale. Le marché d'intérêt national devenant effectivement « le seul de France à proposer un tel outil au service des productions locales».*

Une structure qui réunit six entreprises

Grâce à un investissement de 1,47 million d'euros, cette pépinière, destinée à accompagner des entreprises locales de l'agroalimentaire, tout autant qu'à créer sur le territoire de nouvelles filières professionnelles, de nouvelles organisations économiques basées sur le principe de la proximité et surtout sur le partage de moyens, vient compenser une carence en produits transformés locaux pour la restauration collective, la grande distribution et la vente directe.

Six entreprises, au total, se partagent 1 500 m² de surface d'ateliers de transformation et



■ Les salariés d'Agriviva en plein travail de découpe d'ananas.

PHOTO BRUNO CAMPÉLS

8 000 m³ de stockage. Une économie circulaire en somme qui contribue à la compétitivité des entreprises en privilégiant la mutualisation et le partage des ressources et des services.

Parmi elles, "Agriviva" est une légumerie qui répond aux besoins de la restauration collective et de la grande distribution tout autant qu'aux producteurs locaux, via une marque Mon marché local.

"Clarelia", elle, est une entreprise de plats préparés répondant aux attentes des publics allergiques, en restauration collective et à domicile.

"Il était un fruit", pour sa part, transforme des fruits déclassés et hors calibres en pétales de fruits séchés sans sucres ajoutés ni additifs, ni conservateurs, à retrouver dans la grande distribution, mais aussi dans divers points de vente de restauration. Elle vient de clôturer une levée de fonds de 1,2 M€ avec le groupe In Vivo (6,4 mil-

liards de chiffres d'affaires).

De son côté, "Label d'Oc" propose des services de transformation à façon ou sous la marque 7/e aux producteurs du Languedoc-Roussillon. Il a vocation à devenir une coopérative de producteurs maîtrisant l'outil de transformation. "Le détour", lui, brasse de la bière au plus près des consommateurs. Il s'approvisionne directement en fruits sur le Min et participe à créer des circuits courts de transformation et de distribution urbaine.

Enfin, "Le goût du bœuf" valorise les circuits de proximité, distribuant directement auprès de la restauration et du consommateur, pour les éleveurs. Il promeut une viande de qualité via la création d'un atelier de découpe et de maturation. Un bel outil en somme qui ne demande plus qu'à tourner à plein régime.

LAURENT VERMOREL
lvermorel@midilibre.com

EN CHIFFRES

120

C'est, en millions d'euros, le chiffre d'affaires annuel de Mercadis Méditerranée, réalisé par les 220 entreprises présentes. Cela représente 500 emplois directs et près de 3 500 emplois indirects.

Pas moins de 3 000 acheteurs professionnels, installés dans l'Hérault, le Gard, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, s'approvisionnent au sein du Marché d'intérêt national.

Mercadis doit son dynamisme aux métiers de bouché. Les fruits et légumes (41 M€ de CA) soit 34 % des transactions annuelles. Le "cash et divers alimentaire" (31 M€), 26 %. Et enfin, les viandes et les produits camés (24 M€), soit 20 % de l'activité.